



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Obtenir un Baccalauréat : niveau permettant de suivre des études supérieures.
- L'employé hautement qualifié en travaux paysagers est embauché dans le secteur privé par des entreprises paysagistes de tailles diverses et dans le secteur public par les services espaces verts des villes, des collectivités territoriales, des structures intercommunales.
- Le salarié titulaire du **Bac Pro Aménagements Paysagers** se situe entre les ouvriers qualifiés et le personnel d'encadrement. Il doit être capable de s'adapter à des situations inhabituelles et faire preuve d'autonomie. Il peut être assisté d'autres salariés, dans ce cas, il suit souvent le travail de ces derniers.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Méthode pédagogique basée sur l'alternance **école/entreprise**, privilégiant l'expérience acquise pendant les stages : **19 semaines** à la M.F.R. et **21 semaines** de stages en entreprise ou organisme (*voir ci-contre*).

ADMISSION

Le Bac Pro se prépare en 3 ans (seconde professionnelle, première et terminale), il est accessible aux élèves issus d'une classe de 3^{ème}. Cependant, peuvent être admis en classe de 1^{ère} des candidats issus de C.A.P.A., d'un B.E.P.A., d'une classe de 1^{ère}, ou de tout diplôme de niveau V. L'admission est prononcée après étude du dossier scolaire et entretien de motivation.

OBTENTION DU DIPLÔME

Le Bac Professionnel est un diplôme national de niveau IV, délivré par le Ministère de l'Agriculture.

L'évaluation est effectuée :

- pour 50% au sein de l'établissement,
- pour 50% par examen final.

De plus, à l'issue de la classe de première les élèves ayant suivi les classes de seconde et première peuvent obtenir un **B.E.P.A. Travaux paysagers**.

STAGES ET DÉBOUCHÉS

Secteur public :

- Villes, communes,
- Structures intercommunales,
- Collectivités territoriales...

Secteur privé :

- Entreprises paysagistes,
- Entreprises de jardins espaces verts,
-

POURSUITES D'ÉTUDES

Les titulaires du **Bac Pro Aménagements Paysagers** sont appelés à un avenir professionnel immédiat ou peuvent compléter leur formation par

- un **Certificat de Spécialisation** (Taille et soins aux arbres - Grimpeur élagueur)
- ou un **Brevet de Technicien Supérieur Agricole** (B.T.S.A.).



HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS

MODULES DE FORMATION		Horaires sur 2 ans
MG1 -	Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde	280 h
MG2 -	Langue et culture étrangère	80 h
MG3 -	Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives	100 h
MG4 -	Culture scientifique et technologique	260 h
MP1 -	Etude diagnostic d'un chantier d'aménagement paysager dans le contexte socioprofessionnel et environnemental	80 h
MP2 -	Dimensions écologiques, sociales, économiques et culturelles des travaux paysagers	90 h
MP3 -	Organisation d'un chantier d'aménagement ou de gestion, dans une logique de développement durable	80 h
MP4 -	Conduite et réalisation des travaux de mise en place et de maintenance d'infrastructures paysagères	80 h
MP5 -	Conduite et réalisation des travaux d'implantation et d'entretien de la végétation	100 h
MP6 -	Utilisation des agroéquipements en sécurité, jusqu'à l'autonomie	40 h
MAP -	Adaptation professionnelle	50 h
	Pluridisciplinarité	70 h
TOTAL		1320 h



▲ AUTRES ACTIVITÉS :

Stage de trois semaines en Europe : République Tchèque, Roumanie ...

▲ PASSAGE CACES :

Une attestation valant **CACES** sera délivrée, en fin de formation Bac Pro à tous les élèves qui auront satisfait aux épreuves.

Activités professionnelles

Voyages et Culture



Domaine de Charmant sur Loire



République Tchèque

! Pour tout renseignement, visite de l'établissement, réunion d'informations dans les écoles, Contactez-nous au : 04 66 42 84 21 ou par courriel : mfr.javols@mfr.asso.fr Visitez également notre site internet : www.ecoleforestiere-javols.com